



MAIRIE D'ARTIGUELOUVÉ

INFORMATION sur Enquête publique PLUi en destination du public pour s'exprimer du 02 septembre au 04 octobre 2019 inclus

A l'attention de tous les habitants d'Artiguelouvé sur le déroulement de l'enquête publique, nous vous précisons que même si le lieu d'enquête ne se situe pas sur la commune, vous pouvez formuler des observations dans tous **les 5 lieux d'enquête**, consulter et intervenir sur le site de l'enquête publique dématérialisé.

Le site de l'enquête publique dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-plui-agglo-pau> actif uniquement entre le 2 septembre et le 4 octobre permet également la consultation des pièces du PLUi et le dépôt d'observations dans les lieux d'enquête et à son domicile 7j/7j.

Les courriers concernant le PLUi qui seront reçus dans **les mairies hors lieu d'enquête publique** seront :

- ouverts et scannés pour être envoyés par mail **avant le 4 octobre** à l.cure@agglo-pau.fr ainsi qu'au président de la commission d'enquête : christian.falliero@sfr.fr
- renvoyés en suivant obligatoirement par courrier à l'attention de :

Monsieur le Président de la commission d'enquête sur le projet de PLUi

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Direction Urbanisme Aménagement et Construction Durable

Place Royale - BP 547 - 64010 PAU CEDEX